

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 19/01/2023
Délibération N°2023-002**

Nombre d'élus: 15	Présents : 10	L'an deux mil vingt trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 5	Procuration(s) : 4	
Date de convocation : 13/01/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Christine LABBÉ, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Marie-Laure CHIFFE a donné pouvoir à Sophie BOURDIS-GOUYON ;
Séverine FAISST a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN ;
Pascal PRALY a donné pouvoir à Yvette COLLIAT.

Absents :

Marie-Laure CHIFFE, Maryse BOUCLET, Marie-Laure CHIFFE, Séverine FAISST, Cédric POMMIER, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08
DECEMBRE 2022**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 décembre 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 01 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 002 : RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L. 2123-24-1-1 applicable aux communes, qui stipule que doit être présenté un état récapitulatif des indemnités des élus ;**

CONSIDÉRANT que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'adoption du budget primitif, dont la date butoir est fixée au 15 avril ;

Madame le maire **PORTE À CONNAISSANCE** l'état suivant, présentant l'ensemble des indemnités dont le montant est exprimé en euros et en brut, dont bénéficient les élus ayant une délégation en 2022 :

INDEMNITEES DES ELUS PERÇUES EN 2022				
PRENOM	NOM	DELEGATION	MONTANT PERÇU	REMBOURSEMENT DE FRAIS
Nadine	REUX	Maire	14794,29	718,44
Bertrand	RICHARD	1 ^{er} adjoint en charge de la vie scolaire, petite enfance, jeunesse, environnement et biodiversité, cadre de vie et mobilités	7106,56	
Marie-Christine	ROBIN	4 ^{ème} puis 2 ^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme et aménagement	5028,79	
Gilles	LANÇON	3 ^{ème} adjoint en charge de la vie associative, culture, loisirs, sport, du patrimoine et des finances à compter du 23/07/2021	5028,79	
Christine	LABBE	Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales	3121,91	
Cédric	POMMIER	Conseiller municipal délégué aux travaux et à la voirie	3121,91	
Séverine	FAISST	4 ^{ème} adjointe en charge de la communication, de la participation, du protocole et des cérémonies à compter du 23/07/2021	5028,79	
Xavier	PEDRAZZOLI	Conseiller municipal délégué à la sécurisation des déplacements	3121,91	
TOTAL			46352,95	718,44

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 038-213800840-20230119-2023002-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de cet état.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 20/01/2023

Le Maire,
Nadine REUX

